

## Les émeutes des barrières, en Saumurois

### Un ravitaillement incertain.

La moisson de 1789 est assez abondante, mais elle est tardive en raison de pluies d'été. A la fin de juillet, les grains ne réapparaissent pas sur les marchés. Au contraire, les vivres sont stockés dans l'attente d'une flambée des prix comparables à celle de la saison précédente. L'accaparement des grains, si souvent évoqué, n'est en rien légendaire ; on en trouve maints exemples dans la région. Des agents des villes voisines viennent acheter des vivres dans le Saumurois. Du blé envoyé vers Saumur par la paroisse de Denezé est intercepté par les habitants de Meigné. Le 31 juillet, les religieuses ursulines écrivent qu'elles n'ont plus de blé pour nourrir les filles pauvres de leurs classes, au nombre de deux cents. Le 1<sup>er</sup> août, Boizard, adjudant de la compagnie du Gouvernement ( de la compagnie de la Croix-Verte ) est envoyé à Brain à la tête d'un détachement, afin d'y saisir des grains cachés. Le 3 août, un recensement local des grains est opéré chez les 36 boulangers de la ville et chez les meuniers ; les stocks sont bas et, déjà, 6 boulangers ne travaillent plus. Cette enquête a probablement été suggérée par le député Jean-Etienne Cigongne, qui demandait un recensement général dans tout le royaume. Un mystérieux personnage, appelé Noël, est apparu au cours de l'été ; il demande la création d'une boulangerie municipale. Le corps de ville, le considérant comme un séditieux, le prie de quitter la ville, et on n'entend plus parler de lui. Le 23 août, le lieutenant général de police fixe de nouveaux prix du pain : le pain de première qualité est à 3 sous, 3 deniers, la livre, celui de deuxième qualité à 2 s, 11 d, la livre ; le pain des pauvres, mélange de froment et de seigle, coûte 2 s, 4 d, la livre. La grosse miché de 12 livres revient en gros à deux journées de salaire.

### Un hiver tendu

Le samedi 31 octobre, les prud'hommes qui enregistrent les prix sur le marché de la Bilange relèvent les cours suivants pour le boisseau à la mesure de Saumur : froment : 52 sous, méteil ( mélange de froment et de seigle ) : 42 sous. seigle : 34 sous. Autrement dit, les prix élevés du début de l'année réapparaissent. Au mois de novembre, les maîtres boulangers expliquent qu'ils ne s'y retrouvent plus avec des fournitures aussi chères. Tous les éléments de la crise précédente sont en place. A la fin de l'année, les bois de Saint-Florent sont à nouveau saccagés et des fagots introduits frauduleusement dans la ville. Dans une pétition, les habitants de Fenet et de Nantilly déclarent qu'ils « sortent d'un hyver qui a réduit à la mendicité la plus grande et majeure partie des citoyens... tant par la rareté des grains et bois... que cessation des travaux ». De fait, la situation économique se dégrade, les industries du chapelet et des objets de piété périssent, le commerce par terre et par eau est entravé par les troubles et les réquisitions. Le Bureau de Charité, présidé par le curé Martin du Chesnay, porte assistance à 2074 indigents.

### Les émeutes de janvier 1790.

Le tarif instauré en 1754 a remplacé les tailles et les taxes accessoires par des octrois, mais il fait flamber les prix des denrées de consommation courante. Une lettre de huit maîtres bouchers affirme qu'il engendre à Saumur des prix plus élevés que dans les villes voisines. Il est aussi certain que les indigents participent aux impôts, alors qu'ils y échappent dans les villes soumises à la taille traditionnelle. Faute d'impôt de substitution, le Comité municipal permanent s'efforce de maintenir le tarif, même si la fraude est fréquente. Les huit barrières encerclant l'agglomération sont devenues le symbole de la vie chère. Sans cesse attaqué, Allauzet, le commis principal des droits, a donné sa démission. Dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 janvier 1790, une troupe forte de 2 à 300 personnes se porte vers la barrière de la Croix-Verte, la brise et la jette dans le bras de Loire. D'autres s'en prennent aux barrières du Pont-Fouchard et de Nantilly. Tenue au courant de ces projets, le Comité municipal permanent avait doublé les milices, qui interviennent aussitôt, renforcées par 50 cavaliers du Royal Roussillon, le régiment de cavalerie encore en séjour à Saumur [ cependant, à la Croix-Verte, un poste de garde se trouvait non loin de la barrière ; des complaisances sont évidentes ].

Ces troupes nombreuses protègent les autres barrières et arrêtent six émeutiers. L'un d'eux s'échappe ; un autre est reconnu innocent. Les quatre captifs sont enfermés dans la prison royale, située près de la montée du Château.

### L'affrontement

Le lendemain dimanche 3, ces quatre détenus doivent être conduits à Chinon, devant la justice prévôtale, redoutée pour ses procédés sommaires. Les émeutiers sont traditionnellement pendus [ quatre vont l'être à Angers au mois de septembre ]. Au début de l'après-midi, les rues entourant la prison, ainsi que la place Saint-Pierre, sont envahies par une foule « composée de femmes et de citoyens en très grande affluence, la plupart armés d'armes à feu, d'épées, sabres, piques, pierres et bâtons ». Des habitants des paroisses

voisines sont venus en renfort, appelés par le tocsin qui sonne à l'église Saint-Pierre. Les manifestants libèrent les détenus et les portent en triomphe. Ils affrontent les forces de l'ordre composées des chevaliers de l'Arquebuse, des volontaires saumurois, des compagnies d'élite de la garde nationale et de cavaliers du Royal Roussillon ; des officiers des compagnies de quartier sont dans ce camp, alors que leurs hommes sont en face, avec leurs armes. De part et d'autre, les effectifs sont nombreux. Cet affrontement oppose ouvertement les milieux bourgeois, défendant la loi et la propriété, et les milieux populaires, réclamant des mesures exceptionnelles contre la vie chère. Des pierres volent, mais aucun coup de feu n'est tiré. Les forces de maintien de l'ordre finissent par se replier dans le calme, se contentant de protéger l'hôtel de ville, où siège le comité municipal permanent. Devant ce comité, six syndicats de districts, sur huit, viennent réclamer une assemblée qui abolira les droits d'entrée sur les marchandises. La place Saint-Pierre et ses environs sont évacués vers 8 heures du soir. Des troupes passent la nuit pour protéger le comité municipal permanent. Malgré les patrouilles, dans les journées des 4 et 5 janvier, les dernières barrières sont brisées ; la municipalité constate qu'elle ne peut les rétablir. Les manifestants l'ont emporté.

### **La fin du tarif**

Au cours de " l'Assemblée générale des Districts " du jeudi 7 janvier, tenue en présence d'une foule nerveuse, le maire et les députés des districts se déclarent « convaincus de l'injustice de la répartition du tarif », qui sera remplacé par une nouvelle taxe personnelle tenant compte des ressources de chacun. Dès maintenant, la suspension du tarif permettra de diminuer de 9 deniers le prix de la livre de viande. A l'inverse, les octrois et les pavages sont maintenus. Les compagnies de la milice sont invitées à élire des députés, qui nommeront les nouveaux chefs de la garde. En gage d'amnistie, procès-verbaux et dépositions sont brûlés publiquement [ ils nous manquent fort ; aucun nom d'émeutier ne nous est parvenu ].

### **Le compromis entre les notables patriotes et les milieux populaires**

Le Comité municipal permanent, seul détenteur du pouvoir en raison de l'effondrement de l'Etat central, sort très affaibli de cette crise, « le succès de la rébellion ayant anéanti toute son autorité, respectée jusque là » ( 6 janvier ). Bonnemère de Chavigny ajoute, sans indulgence, le 20 janvier : « Le bas peuple, instruit de sa force, se livre à toutes sortes d'excès et de ravages, la plupart des subsides ne sont point payés, malgré les arrêtés de nos assemblées, parce que cette classe ne raisonne pas et qu'elle fait consister la liberté dans la licence et l'indépendance ». La garde nationale s'est publiquement divisée : « il est évident que les soldats nationaux étoient ouvertement les adversaires des soldats nationaux ». Déjà affectée par des manifestations lors de la prise d'armes du 27 décembre, elle a désormais éclaté en deux camps, où les réflexes de classes sont évidents. Le maire, colonel de droit des forces armées de la ville, démissionne de ces fonctions, reconnaissant qu'il n'entend rien dans ce domaine. Plus grave, le lieutenant-colonel, Dominique-Noël Vilmet, un ancien capitaine de carabiniers, abandonne lui-aussi son poste pour quelque temps. Dans une correspondance, du Petit-Thouars déclare ne pouvoir assurer que le commandement de la citadelle ( il avait probablement été contacté pour reprendre en mains la garde nationale ). A quatre reprises, les comptes-rendus emploient le mot « insurrection », parlent une autre fois des « révolutions les plus funestes » et évoquent la présence de « factieux ». Cette théorie du complot, avancée sans preuve, est peu opérationnelle. La misère suffit pour expliquer l'explosion du début de janvier, qui apparaît comme spontanée. Avec la suppression du tarif et un meilleur approvisionnement, le mouvement s'affaiblit. Dès le 13 janvier, Bonnemère écrit : « Nos troubles intérieurs paroissent assoupis ». Les milices de quartier sont progressivement reprises en mains, sans être brutalement épurées, comme dans d'autres villes. Ramener cet affrontement à un classique conflit de classes et à une victoire provisoire du peuple sur les bourgeois serait un peu simpliste. Bonnemère et les notables patriotes ne veulent pas se couper des masses pauvres, qui les appuient contre les partisans de l'Ancien Régime. Dans sa correspondance, le maire apparaît avant tout comme un tacticien : « la nécessité de calmer les esprits nous ont paru rendre les ménagements nécessaires ». Contrairement à ce qu'écrit *Desmé* ( p. 66 ), il n'a pas alors proclamé la loi martiale, telle qu'elle était définie le 21 octobre précédent par l'Assemblée Nationale. Il s'en explique dans une lettre adressée au député Bizard : « Quant à la loi martiale dont vous nous parlez, elle eut pu faire verser des flots de sang ». En effet, après la troisième sommation, la force publique tire dans le tas. C'est ce qui s'est produit à Angers, lors de l'émeute des perrayeurs. A Saumur, les moeurs sont plus paisibles. Les notables ont désormais compris que leur premier devoir est d'approvisionner la ville à des prix acceptables. Dans la mesure où ils y parviennent, ils n'ont pas en face d'eux de mouvement populaire autonome. Bonnemère de Chavigny passe pour un homme de juste milieu. Il reprend vite de l'autorité ; le 26 janvier, il est réélu maire par les assemblées de sections.

